



travaux ordonnés par mon agence de gestion sans mon accord

Par **turtle1**, le **14/10/2019** à **20:22**

Bonjour,

propriétaire d'un appartement dont j'ai confié la gestion à une agence, je reçois une première facture de 600 € pour une fuite sur la toiture. N'ayant pas été contactée par l'agence avant que ces travaux ne soient réalisés, je refuse de régler la facture.

L'agence de gestion fait alors intervenir(toujours sans me consulter) une seconde entreprise qui atteste que la première entreprise a mal réalisé les travaux, que la seconde a réparé la fuite et que je dois donc régler la somme de 400 €.

Je conteste donc: suis-je obligée de régler ces travaux que je n'ai pas demandés, sachant que la réparation est faite, certes, mais que j'avais indiqué le nom d'un artisan qui pouvait me faire les mêmes travaux pour un tarif plus avantageux?

Auprès de quel organisme, quel tribunal puis-je déposer plainte et cela en vaut-il la peine?